



Royan, le 25 mars 2021

SECRETARIAT GÉNÉRAL

AFFICHAGE

HT/EL

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le :

Jeudi 01 avril 2021

à 15 h 30

(Gymnase du lycée ATLANTIQUE)

L'état d'urgence sanitaire déclaré depuis le 17 octobre implique que cette séance soit organisée de manière à respecter rigoureusement les règles en vigueur :

- la distanciation physique de deux mètres entre deux personnes,
- le port du masque obligatoire pendant toute la réunion.

Il est demandé à chaque élu de se munir de son propre stylo.

Cette séance n'est pas accessible au public en raison de l'état d'urgence sanitaire.

Il est prévu une diffusion en direct sur le site internet de la Ville ainsi que sur la page « Facebook royant.fr ».

Ordre du jour

1. Avis sur le projet du Pacte de Gouvernance de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (C.A.R.A) et ses communes membres.



Le Maire,

Patrick MARENGO